

Des mesures pour contrer une situation sans précédent

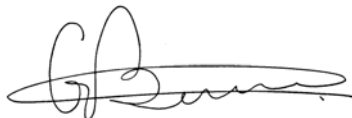
Au cours des derniers mois, les centres de tri du Québec ont subi les contrecoups de la crise économique mondiale. En effet, tous ont dû faire face à une nouvelle conjoncture du marché des matières recyclables qui a grandement fragilisé leurs revenus et leurs opérations.

La semaine dernière, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, a annoncé en conférence de presse les mesures d'aide mises en place par le gouvernement afin de soutenir tous les centres de tri. Ces mesures leur permettront de passer à travers la crise économique mondiale vécue par ce secteur d'activité, mais aussi, d'augmenter à long terme leur compétitivité. Voici un survol des outils maintenant à leur disposition :

1. Accessibilité, pour tous les centres de tri, à des programmes de garanties financières telles qu'offertes par le *programme Renfort*;
2. Proposition de modifications législatives pour permettre aux municipalités de réviser les contrats octroyés aux centres de tri afin d'ajuster temporairement les tarifs;
3. Création d'un programme d'aide financière qui se traduira par la réalisation d'un diagnostic de leurs opérations pour effectuer des améliorations, notamment par la mécanisation de leurs processus;
4. Création d'un Comité conjoint sur le marché des matières recyclables qui se penchera sur les actions à entreprendre pour favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de matières recyclables au Québec. Ce comité sera composé de représentants de centres de tri, de l'industrie du recyclage des fibres, du plastique et du verre, de représentants des municipalités, d'Éco Entreprises Québec, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
5. Accès à des mesures d'aide à l'emploi offertes par Emploi-Québec;
6. Les ministères et organismes publics devront, d'ici le 31 mars 2009, prévoir la mise en place de mesures pour commander au moins 80 % de papiers fins recyclés.

Vous trouverez dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC, les [documents pertinents](#) qui expliquent en détail les actions proposées par le gouvernement du Québec. RECYC-QUÉBEC tient aussi à réitérer son soutien à tous les centres de tri et son engagement de bien les accompagner dans l'application des solutions présentées par le gouvernement.

Les Québécois ont adopté, depuis plusieurs années maintenant, de bonnes habitudes de récupération, et il est plus que jamais important de protéger nos acquis dans ce domaine. RECYC-QUÉBEC tient à rappeler à la population du Québec qu'il faut continuer de recycler et ainsi, protéger son environnement.



Ginette Bureau
Présidente-directrice générale
RECYC-QUÉBEC